

METAL INFOS

N°55 - SEPTEMBRE 2022

UIMM

Grand Hainaut

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

« LA FABRIQUE 4.0 » : l'usine près de chez soi



L'UIMM Hauts-de-France et ses partenaires (Région Hauts-de-France, OPCO 2i, Caisse d'Épargne Hauts-de-France, Région Académique Hauts-de-France et Pôle emploi Hauts-de-France) ont lancé fin Mars 2022, la « **Fabrique 4.0** », une usine itinérante de découverte, de sensibilisation et d'expérimentation des métiers industriels.

Son ambition : promouvoir et véhiculer l'image d'une industrie en mouvement, innovante et ouverte sur son territoire.

Le principe est d'aller au-devant des publics sur les bassins d'emploi pour susciter des vocations et encourager les recrutements. La démarche entend toucher un large public de jeunes (scolaires et étudiants), de demandeurs d'emploi, de prescripteurs (parents, conseillers d'orientation, enseignants, conseillers Pôle emploi) et d'industriels.

L'objectif est double : il consiste à offrir une découverte immersive au cœur des métiers industriels et un parcours expérimental dans les conditions du réel.

L'**atelier 4.0** abrite un condensé de technologies innovantes : hologramme, réalité virtuelle, jumeau numérique, automatisme, robotique, fabrication additive. L'atelier se compose de 6 îlots « métiers et technologiques », représentatifs d'un processus industriel et répartis en 4 zones : briefing, réalité virtuelle, réalité augmentée, ligne de production.

La **Fabrique 4.0** a fait étape à Feignies du 25 avril au 29 avril et à Valenciennes du 7 au 9 juin 2022.

Plus de 500 personnes (scolaires, demandeurs d'emplois et professionnels) ont eu l'occasion de visiter la ligne sur les 2 étapes.



ÉDITO

« Même si l'année 2022 n'est pas encore terminée, celle-ci restera comme une année très particulière pour nos industries et pour nos métiers en tension.

Malgré un contexte sanitaire toujours aussi incertain et un contexte géopolitique entre la Russie et l'Ukraine qui viennent grandement fragiliser nos activités, du fait de l'envolée des prix des énergies, de l'inflation et de la problématique des pénuries de matières premières et pièces, notre économie laisse tout de même entrevoir un début d'optimisme du fait d'une activité et d'une croissance semblant bien présentes.

À cela s'ajoute aussi une volonté de réindustrialiser notre pays et nos Régions mais il faudra nous donner la force et les moyens pour que cette volonté se transforme en succès et non en échec.

Croyons en nos entreprises et en nos activités qui sont les clés de nos réussites ! »



Fabrice LEFEBVRE
Président de l'UIMM Grand Hainaut

RÉUNIONS & FORMATIONS

Webinaire sur le décret tertiaire et logistique

Une réunion d'information et d'échanges portant sur la performance énergétique renforcée pour les bâtiments à usage tertiaire et logistique, s'est déroulée le lundi 4 avril 2022.

Benoit SCREVE de l'UIMM Picardie et

Clément BANSARD de l'UIMM Grand Hainaut ont animé la réunion et ont abordé les points suivants : champ d'application, les échéances à retenir, les objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale, l'obligation de déclaration et les sanctions.

Webinaire semaine sécurité routière professionnelle

Le webinaire s'est déroulé le 10 mai 2022, il était consacré à la prévention du risque routier professionnel, organisé à l'occasion de la semaine de la sécurité routière au travail.

L'objectif était d'inciter les employeurs à s'impliquer réellement dans le risque routier professionnel. Les intervenants étaient : DREETS HDF, CARSAT HDF, ECF Prévention, Finassur et AP Conseil.

Nouveau dispositif conventionnel de branche



À la suite de la signature de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie le 7 février 2022, différents axes de déploiement ont été mis en œuvre pour accompagner les entreprises dans cette phase de transition.

Dans le cadre du déploiement des évolutions juridiques, des webinaires ont donc été proposés par thème à destination des entreprises adhérentes :

Atelier juridique : pour traiter des sujets d'actualités

L'atelier du mardi 5 avril a été animé par Olivier FOULON et Olivier LEFEBVRE, Juristes à l'UIMM Grand Hainaut sur les thèmes suivants :

- Suppression du protocole sanitaire / création du guide repère
- Décrets d'application de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail
- **Activité partielle** : dispositions pérennisées ou prolongées, dispositions liées à la guerre en Ukraine
- Décret d'application du 25 février 2022 sur l'index égapro
- Point sur les accords territoriaux du Grand Hainaut signés en 2022

Formation : analyse des accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes



Cette formation animée par Clément BANSARD, Chargé de mission QSSE à l'UIMM Grand Hainaut, s'est déroulée le jeudi 12 mai 2022.

La journée a démarré par le jeu de société Risk Hour développé par la CARSAT Hauts-de-France.

Formation : Utilisation de l'outil d'évaluation du risque chimique SEIRICH

Cette formation s'est déroulée le 5 avril 2022 et a été animée par Clément BANSARD, Chargé de mission QSSE à l'UIMM Grand Hainaut et référent SEIRICH au sein du territoire.

Les objectifs de cette formation étaient de découvrir et comprendre le fonctionnement de l'outil SEIRICH : rappel sur les bases du risque chimique, le contexte réglementaire, la présentation de l'outil et la mise en application.

Thème « relations individuelles de travail et dispositions en matière de licenciement pour motif économique », 3 réunions ont été organisées jeudi 14 avril, vendredi 6 mai et jeudi 16 juin 2022.

Thème « temps de travail », 2 réunions ont été organisées jeudi 21 avril et vendredi 13 mai 2022

Thème « rémunération et dispositions propres aux alternants (classification et rémunération) », 2 réunions ont été organisées vendredi 29 avril et jeudi 19 mai 2022.

À l'ordre du jour : rappel du cadre général de la prévention, l'analyse d'accident, étude de l'accident de travail, méthode d'analyse de l'arbre des causes et exercices d'apprentissage de la méthode.

RÉUNIONS & FORMATIONS

Présentation du nouveau dispositif conventionnel de branche relatif à la protection sociale



À partir du 1^{er} janvier 2023, un nouveau régime de protection sociale complémentaire sera applicable dans la branche de la métallurgie. Avec ce nouveau dispositif, la branche se dote d'un socle minimal de protection sociale complémentaire portant sur les frais de santé ainsi que sur la prévoyance lourde.

Ce nouveau dispositif est central dans la mise en œuvre de la nouvelle convention collective, puisqu'il constitue un élément d'attractivité pour la branche, permettant de couvrir les salariés confrontés aux accidents de la vie.

Toujours dans le cadre du nouveau dispositif conventionnel de branche, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, une journée d'information animée par Monsieur Olivier FOULON et Monsieur Olivier LEFEBVRE du Service Juridique de l'UIMM Grand Hainaut a été organisée mardi 5 juillet 2022.

Les points suivants ont été abordés :

- Contexte de la négociation, articulation entre la nouvelle convention et les autres sources de droit
- Homogénéisation de la notion d'ancienneté
- Dispositions relatives à la formation du contrat de travail (période d'essai)
- Dispositions relatives à l'exécution du contrat de travail (mobilité géographique, inaptitude, primes pour travail de nuit, primes pour travail exceptionnel du dimanche ou d'un jour férié...)

Ces avancées créent de fait des obligations pour les entreprises : une obligation en termes de prestations sociales et une obligation en termes de niveau minimum de cotisation employeur.

Mardi 28 juin 2022, une réunion de présentation de ce nouveau dispositif conventionnel a été organisée, elle a été animée par Monsieur Eric DELABRIERE, Chef du Service Protection Sociale Complémentaire à l'UIMM Paris. Cette rencontre a été l'occasion de répondre aux interrogations des entreprises participantes.

- Dispositions relatives à la rupture du contrat de travail (démission, licenciement, rupture conventionnelle, départ à la retraite, clause de non-concurrence...)
- Dispositions relatives à la suspension du contrat de travail (indemnisation en cas d'absence maladie, incidence de la maladie sur les congés payés, licenciement fondé sur l'absence prolongée ou les absences fréquentes et répétées, congés payés supplémentaires, congés familiaux, ...)

Cette présentation a été aussi l'occasion de présenter, pour chacun des thèmes traités, les différences entre les dispositions conventionnelles actuelles et les dispositions qui les remplaceront au 1^{er} janvier 2024.

Formation : décrire et analyser les emplois de l'industrie

Au 1^{er} janvier 2024 la nouvelle classification sera obligatoire pour toutes les entreprises, dans ce cadre, une formation, a été organisée : le 10 février, le 10 mars, le 14 avril et le 12 mai 2022, sur les différentes étapes préparatoires nécessaires à l'intégration du nouveau dispositif conventionnel : cartographie, fiches d'emplois, cotation de poste et déploiement.

Ces formations ont été animées par Christelle DYLBAYTS et Blandine FIORE, Chargées de Missions RH à l'UIMM Grand Hainaut.

Ateliers pratiques description des emplois

L'UIMM Grand Hainaut est engagée aux côtés de ses entreprises adhérentes pour réussir le déploiement du nouveau dispositif conventionnel de branche. Afin de préparer les entreprises à sa mise en œuvre, des ateliers pratiques ont été organisés, concernant la description des emplois, base incontournable de la nouvelle classification des emplois.

De mars à juillet 2022, 14 ateliers ont été proposés aux entreprises adhérentes et 16 emplois ont été abordés : acheteur, chargé d'affaires, comptable, conducteur de ligne, fraiseur, opérateur d'usinage, opérateur de production, QHSE, responsable de production industrielle, ressources humaines, soudeur, technicien de maintenance, technicien logistique, technicien méthodes, tourneur et tuyauteur.

Ces ateliers pratiques ont été animés par Isabelle COLLIEZ, Chargée de Mission Ressources Humaines à l'UIMM Grand Hainaut.

Formation : classement et cotation des emplois et droit des classifications

Conscients que la mise en œuvre de la nouvelle classification nécessite à la fois un temps d'appropriation et un temps pour son déploiement, une formation a été organisée le 23 juin et le 21 juillet 2022, pour permettre aux

entreprises de s'approprier le futur système de classification, de comprendre les 6 critères classants et les problématiques juridiques principales associées.

Ces formations ont été animées par Christelle DYLBAYTS, Blandine FIORE, Chargées de Missions RH et Virginie BRUNAT, Secrétaire Générale de l'UIMM Grand Hainaut.

Les équipes de l'UIMM Grand Hainaut sont à la disposition des adhérents pour venir faire une présentation en entreprise de la nouvelle classification, animer des formations en intra mais aussi faire de l'accompagnement personnalisé à la nouvelle classification y compris les fiches descriptives d'emploi.

VIE DES ENTREPRISES

LE GROUPE CIF, engagé depuis 25 ans avec le LRQA



Afin de formaliser les 25 ans d'accompagnement entre le LRQA et le Groupe CIF, une plaque conçue pour cette occasion a été remise à la maison mère du groupe CIF le 12 juillet 2022. Cette collaboration par le LRQA a tout d'abord commencé par la certification du premier site en ISO 9002, puis en ISO 9001 dans le milieu des années 90. La poursuite de l'engagement dans les domaines de la sécurité et santé au travail, de l'environnement, de la transition écologique et de la maîtrise de l'énergie s'est manifestée par les certifications ISO 14001, ISO 45001 et

ISO 50001 pour l'ensemble des sites du groupe CIF. La portée internationale de l'organisme de certification était importante pour le groupe CIF puisque près de 80% des volumes produits sont à destination de l'export. Rappelons que ce sont les sites des fonderies et aciéries de DENAIN, le groupe CMD, les ateliers Roche, les aciéries Hachette et Driout, Ferry Capitain, les fonderies de Larians et le site de FCMD situé en Allemagne qui composent le groupe CIF, soit environ 1 400 salariés.

HOLLE INDUSTRIES investit et se diversifie !

Le Groupe HIOLE INDUSTRIES a inauguré le 2 juin 2022 son **Centre d'Excellence en Maintenance Ferroviaire** sur le site de Valenciennes. Cet espace de 8 000 m² est un véritable atout pour ce spécialiste de la fabrication et la maintenance d'équipements câblés embarqués pour les secteurs du ferroviaire, de l'aéronautique et de la défense. Déjà très présente en maintenance ferroviaire chez tous ses clients tant en France qu'à l'international, la filiale HIOLE TECHNOLOGIES dispose aujourd'hui de nouveaux moyens pour créer et développer une nouvelle activité : **la maintenance ferroviaire en interne**. L'investissement est conséquent, **5 millions d'euros dont 500 000 octroyés par le plan France Relance**. La transformation s'effectuera sur plusieurs années mais sur les 12 derniers mois, le chantier a déjà permis de créer deux voies ferrées de 260 mètres linéaires chacune avec des fosses, de raccorder directement le bâtiment au réseau

ferré, de rénover complètement la toiture ainsi que d'investir dans de nouveaux moyens de lavage.

Tout a été pensé pour faire de ce centre un véritable centre d'excellence avec des moyens lourds mais aussi des technologies du futur et le recrutement de 50 ingénieurs et techniciens. Avec cette nouvelle infrastructure, le Groupe HIOLE INDUSTRIES poursuit ainsi son développement dans le domaine ferroviaire.

Ce même jour a marqué, sous le parrainage de Xavier BERTRAND, Président de Région, le lancement du Label **HIOLE ACADEMY**, un **Centre de Formation d'Apprentis** spécialisé dans les formations de câblage ferroviaire et aéronautique. En effet, en avril dernier, l'organisme de formation **PRO FORMATION** a rejoint HIOLE INDUSTRIES : une opportunité de **développer l'offre de formation en lien avec les activités et métiers du Groupe**.



REICHHART accompagne vos productions, en process et logistique industrielle



Du pré-assemblage aux activités de production à valeur ajoutée, nous proposons un portefeuille de services d'externalisation complet dans le domaine du séquençement. Nous créons ainsi la flexibilité dont nos clients ont besoin afin d'accroître leur valeur ajoutée sur leurs spécialités.

Dans le secteur de la logistique automobile, en particulier, il s'écoule souvent très peu de temps entre l'appel séquentiel et la livraison synchronisée avec la production sur le lieu de

montage. Grâce à nos nombreuses années d'expérience en matière de logistique Just-In-Séquence pour divers fabricants automobiles, nos clients peuvent compter sur nos solutions globales de séquençement. Nous assurons la fabrication et l'assemblage des composants et les livrons avec fiabilité et dans le bon ordre, directement sur la ligne de montage. Le tout, bien entendu, en garantissant la qualité adéquate du produit et de la livraison. En coopération avec notre domaine d'expertise Logistique de transport, nous veillons au bon fonctionnement de chaînes de production, même complexes.

Notre logiciel logistique interne « motus warehouse » reproduit numériquement tous les processus pertinents. Il s'adapte individuellement aux besoins de nos clients tout en étant rapide et simple à mettre en œuvre. Son utilisation garantit davantage de transparence au niveau du séquençement et nous permet d'optimiser constamment l'infrastructure des processus pour toutes les parties impliquées. Un exemple concret de la

viabilité « made by REICHHART ».

Notre section Newsroom vous propose une sélection de projets réalisés dans notre domaine d'expertise Séquençement et assemblage ainsi que d'autres informations sur notre portefeuille de services dans les domaines Logistique des transports, Entreposage, Logistique d'usine et Logistique 4.0.

- Séquençement des pièces selon l'ordre de livraison
- Logistique Just-In-Séquence : livraison directe à la production
- Constitution de familles de pièces
- Assemblage et préproduction : préproduction, par exemple soudage de systèmes d'échappement, assemblage de mécanismes de sièges
- Responsabilité en matière de qualité des produits et de livraison
- Méthodes et systèmes de mesure modernes
- Logiciel de séquençement : alimenté par Motus



Toyota : une formation « Lean management » au service de projets associatifs

Depuis 2016, le site de production de Toyota Valenciennes accueille des dirigeants d'entreprise dans le cadre de séminaires Lean management.

Présentation de l'entreprise, partage des fondamentaux du Lean management, visite des ateliers pour renforcer la compréhension des principes, découverte de chantier d'amélioration, management visuel, de nombreux échanges... Ce séminaire d'une journée permet d'approfondir ses connaissances et de repartir la tête pleine d'idées. La particularité de cette formation ? L'intégralité des sommes perçues est reversée à la Fondation Toyota Valenciennes afin d'aider davantage le territoire en soutenant des projets associatifs en lien avec l'environnement, la sécurité routière ou l'accès à l'emploi. En 5 ans, ces séminaires ont permis d'aider au financement de projets du territoire à hauteur de 160 000€.



Renault ElectriCity : des bacs batteries produits à la Manufacture de Ruitz



La manufacture de Ruitz (ElectriCity) produira des bacs batteries dès 2023 suite à la signature le 20 juin d'un protocole d'accord entre Renault Group et Minth Group pour la création d'une co-entreprise. Réunissant les forces complémentaires de chacun, cette co-entreprise s'appuiera sur l'expérience pionnière de Renault Group dans la production de véhicules électriques, les compétences techniques des équipes de Ruitz ainsi que sur le savoir-faire reconnu de Minth en matière de bacs batteries. La joint-venture installera deux nouvelles lignes de production à Ruitz en 2023, avec une capacité de 300 000 bacs de batteries par an d'ici 2025 pour les modèles électriques, dont la future R5. Renault ElectriCity vise à atteindre une production annuelle de 480 000 véhicules électriques d'ici 2025 dans les usines du Nord de la France.

Vallourec développe l'impression 3D Métallique WAAM à Aulnoye-Aymerie

Dans le cadre de « l'Industrie du Futur et de l'Industrie 4.0 », Vallourec a travaillé sur le WAAM (Wire Arc Additive Manufacturing) au cours des 3 dernières années, une technologie d'impression 3D par dépôt de métal grâce au soudage à l'arc d'un fil d'acier.

Plusieurs composants critiques déjà livrés : après avoir livré plusieurs composants critiques (de 100 à 220 kilos) pour la sécurité de leurs installations à TotalEnergies, Weatherford ou encore EDF Hydro, Vallourec a, pour la première fois, assuré des productions en impression 3D Métalliques. La fabrication additive a le potentiel de révolutionner la chaîne d'approvisionnement en permettant aux entreprises de commander des composants sur mesure et sans limite de quantité minimale. La méthode offre également une liberté de forme et donne des pièces beaucoup plus légères que les conceptions d'origines. Ajoutant aussi l'avantage de ne pas usiner des plaques ou barres pleines (génératrice parfois de plus de 60% de copeaux), la fabrication additive réduit également l'empreinte carbone des pièces produites : -45% pour la pièce livrée à Total par exemple. De plus, livrer ces pièces deux fois plus rapidement que les méthodes classiques est un facteur déterminant.

Le cas EDF Hydro : Vallourec a fabriqué en WAAM la première bague d'étanchéité critique pour la sécurité des installations hydroélectriques d'EDF Hydro. Ce composant, fabriqué en acier inoxydable martensitique, mesure 1 mètre de long et pèse environ 100 kg.

Contact Industriel : samuel.lecerf@vallourec.com

Contacts Commerciaux : olivier.tartar@vallourec.com ou jonathan.moulin@vallourec.com

Stellantis Valenciennes : le digital au service de la qualité



- Déploiement des caméras de contrôle.
- Rapide et précis, un dispositif qui se multiplie dans l'usine. La caméra de contrôle ou Capteur Vision est une aide précieuse pour éradiquer un problème qualité.

Rapide et précis, ce dispositif se multiplie sur le site Stellantis de Valenciennes. La première caméra de contrôle a été installée en fin d'année 2020. Actuellement, une quinzaine de postes, aussi bien dans les secteurs d'assemblage que d'usinage en sont équipés. Ces capteurs prennent en photo des points précis pour contrôler un aspect qualité pendant le processus de fabrication avant l'expédition de nos boîtes vers les usines terminales, puis vers nos clients finaux. Aujourd'hui, de nombreux secteurs intègrent ce Système Anti-Erreur digital sur des moyens d'usinage ou d'assemblage. Selon la complexité du contrôle à réaliser, une étude de faisabilité est initialisée ; après

<https://www.youtube.com/watch?v=naYch05X6-Q>

Dans cette vidéo, Sylvain GUYOT, leader du programme additive manufacturing chez EDF Hydro, et Samuel LECERF, Directeur Industriel chez Vallourec, expliquent le procédé WAAM et soulignent les avantages par rapport aux procédés de fabrication traditionnels. Sylvain souligne également l'importance de travailler avec un partenaire connaissant les spécificités techniques requises des grands clients comme EDF. L'expertise de Vallourec en métallurgie, contrôles non destructifs, traitement thermique, essais mécaniques, simulations digitales, Assurance Qualité et industrialisation et bien évidemment en WAAM dorénavant, ont été des atouts clés pour la réussite de ce partenariat gagnant.

Une nouvelle ère de technologie : Vallourec est maintenant prêt à répondre aux besoins d'innovation et de compétitivité des clients, notamment avec l'application « Vallourec Additive », disponible sur Iphone et Android, permettant à quiconque de soumettre le besoin d'imprimer un composant. Vallourec a par ailleurs décidé de construire un tout nouvel atelier à Aulnoye-Aymerie pour un montant d'investissements d'un peu moins de 10 M€, avec le soutien de BPI et France Relance. Ce sont 2 Robots déjà commandés qui seront donc en service en janvier 2023 et 5 autres Robots vont suivre pour développer un « WAAM Production Hub » et le « WAAM Competence Center » de Vallourec. Une belle aventure industrielle sur le territoire !

validation, les techniciens qui en ont fait la demande, peuvent installer le matériel directement et le mettre en œuvre.

À l'assemblage des boîtes de vitesses manuelles, l'installation puis la programmation d'un capteur permet d'éradiquer des difficultés d'assemblage de joints de transmission sur un poste d'emmanchement.

À l'usinage des boîtes manuelles, dans le secteur des pignons, en plus des contrôles réalisés par le Conducteur d'Installation, le capteur filtre les non-conformités de soudure et le sens de la couronne à crabots. Sur cette ligne, ce sont plusieurs milliers de pièces qui sont contrôlées au quotidien.

À l'assemblage de la boîte automatique, 14 points de contrôle sont effectués sur chaque boîte grâce à l'installation d'un robot collaboratif muni d'une caméra de contrôle.

À l'assemblage du réducteur de vitesse, un capteur a également été intégré directement sur le robot au moment de l'installation de la ligne sur un des postes. Trois photos sont effectuées pour contrôler l'assemblage du joint torique, du jonc sur arbre primaire et la goupille d'indexage moteur.

Désormais, à chaque détection d'un défaut qualité, les équipes étudient l'opportunité de mettre en place une caméra de contrôle pour garantir la qualité des boîtes pour nos clients.

ÉVÉNEMENTS

BRAVO L'ENTREPRISE 2022

L'UIMM Grand Hainaut a organisé en partenariat avec l'Éducation Nationale la 30^{ème} Cérémonie Bravo l'Entreprise, destinée à récompenser les professeurs, leurs élèves et les industriels qui ont travaillé ensemble dans une démarche de projet. En présence de Fabrice LEFEBVRE, Président de l'UIMM Grand Hainaut, Cédric SZOSTAK, Proviseur du Lycée de l'Escaut de Valenciennes et représentant, Anne-Laure ARINO, Directrice Académique Adjointe.

Les entreprises partenaires en 2022 : Alstom Petite-Forêt, ATF, Deprecq, DM Industrie, EDF CCG Bouchain, EODA, Pandrol, Portakabin, Stuntac Usinage et Toyota Onnaing.

De beaux projets ont été présentés par les jeunes, beaucoup d'investissement, de rigueur et de créativité de la part de toutes les équipes.



BRAVO D'OR Collège Lavoisier Saint-Saulve et l'entreprise DM Industrie Marly



BRAVO D'ARGENT Collège Jean Macé Bruay/Escaut et l'entreprise Deprecq Raismes



BRAVO BRONZE Collège Pierre Gilles de Gennes Petite-Forêt et l'entreprise Portakabin



Prix Coup de cœur du jury : Collège Jean Zay Feignies et l'entreprise EODA Pont-sur-Sambre

CERTIMETAL

Les organismes certificateurs doivent désormais habilitier des organismes « partenaires » préparant ou organisant des sessions d'évaluation délivrant une certification mais ne disposent pas de la capacité à délivrer la dite certification en leurs noms. La note de France-Compétences du 28 février 2020 précise que : « Dans ce cadre de responsabilité, les organismes certificateurs disposent de possibilités assez importantes pour organiser au mieux leur réseau soit via la constitution d'un réseau de co-certificateurs, soit via l'habilitation de partenaires pour préparer aux évaluations et/ou organiser ces sessions d'évaluation ».

L'UIMM est l'autorité certificative, par délégation de la CPNEFP, pour délivrer les CQPM et CCPM. Afin de garantir une politique de certification nationale, de qualité, homogène et cohérente, notre réseau a choisi de cadrer les prestations des organismes de formation « partenaires » via l'habilitation CERTIMETAL.

L'UIMM Grand Hainaut a audité et certifié les organismes suivants : AFPI de Valenciennes, Escaudœuvres & Feignies ; AFPA de La Sentinelle et Rousies ; TSR Formation de Prouvy et Maubeuge ; ALTYA à Lieu-Saint-



Amand ; DIRECTT Formation à Prouvy ; FORMAPROTEC à Marly ; FORMATECH à Solesmes ; SOFIP à Prouvy et le Toyota Training Office à Onnaing. Tous ces organismes peuvent mettre en œuvre nos certifications paritaires de branche !

Contact pour plus d'information :

Pauline GOUZON
Référente Certifications
Tél : 03 27 28 36 36
Email : pauline.gouzon@uimmgh.com

Blandine FIORE
Chargée de Mission Ressources Humaines & Référente Certifications
Tél : 03 27 28 36 96
Port : 06 59 52 95 73
Email : blandine.fiore@uimmgh.com

Assemblée Générale de l'UIMM Grand Hainaut

L'UIMM Grand Hainaut a organisé son assemblée générale le 29 juin 2022, au cours de laquelle **Madame Virginie BRUNAT, Secrétaire Générale** et **Monsieur Fabrice LEFEBVRE, Président** ont présenté le rapport d'activité 2021 de la chambre syndicale.



À VOUS DE COMMUNIQUER

La rubrique « **Vie des Entreprises** » est à la disposition de nos adhérents qui souhaitent présenter une information, un produit, un procédé nouveau ou un événement particulier. Edith Jacquart, Chargée de Communication, est à votre disposition pour tout renseignement. Tél. : 03 27 28 06 06 - E-mail : edith.jacquart@uimmgh.com

40 route d'Aulnoy - 59300 VALENCIENNES - Tél. : 03 27 28 06 06 - Fax : 03 27 41 23 61
Site internet : www.uimm-grandhainaut.fr

Suivez-nous aussi sur :   

